



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue exceptionnellement à huis clos, le 6 juillet 2020 à 19 heures 7 minutes à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden, conformément aux dispositions de l'Arrêté numéro 2020-04 et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre.

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière a également pris part à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-07-125 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 juin 2020

2020-07-126 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 juin 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS - REMIS

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Droit de veto – résolution 2020-06-107

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal adoptait le 1 juin 2020 la résolution numéro 2020-06-107;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le maire a exercé son droit de veto relativement à cette résolution;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE l'article 142 du *Code municipal du Québec* prévoit que dans de telles circonstances, la résolution doit à nouveau être soumise à la considération du conseil;

2020-07-127 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

DE rejeter la résolution numéro 2020-06-107 telle qu'elle a été adoptée le 1 juin 2020.

ADOPTÉE

6.4 Entente de service d'inspection municipale avec la compagnie Urbatek

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Urbatek a fait une offre de service à la municipalité pour le renouvellement de l'entente de service d'inspection municipale pour une durée d'une (1) année, donc jusqu'au 30 juin 2021;

2020-07-128 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden demande à la directrice générale de proposer une extension à la présente entente de service d'inspection municipale avec la compagnie Urbatek pour une période de deux (2) mois, donc jusqu'au 31 août 2020.

ADOPTÉE

6.5 Embauche de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a recherché des candidats pour combler le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été offert à M. Pierre Simard;

2020-07-129 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accorde le poste à M. Pierre Simard à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement.

QUE les conditions salariales proposées par le conseil à M. Pierre Simard sont acceptées et il entrera en fonction à temps plein le 10 août 2020.

QUE la période de probation de M. Pierre Simard de six (6) mois se termine le 10 février 2020 où sa permanence sera décidée.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Lavage des bacs au site central de déchets

CONSIDÉRANT QUE les odeurs provenant du site central de déchets deviennent de plus en plus nauséabondes, surtout avec les chaleurs de l'été;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du site central, M. Mitchell Woodward et Mme Natalie Powers, nettoient habituellement l'intérieur et l'extérieur des bacs une ou deux fois par année pour que ceux-ci soient plus propres et pour que les mauvaises odeurs soient réduites;

CONSIDÉRANT QU'avec les quelques chaleurs excessives cet été, les odeurs sont pires que jamais et il serait bénéfique de faire le lavage bientôt, et possiblement le refaire à l'automne si cela s'avère nécessaire;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2020-07-130 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE la directrice générale soit autorisée à engager M. Mitchell Woodward et Mme Natalie Powers pour nettoyer l'intérieur et l'extérieur des bacs au site central de déchets maintenant et encore une deuxième fois à l'automne, si cela s'avère nécessaire, et que les bacs soient très bien rincés après les nettoyages.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Peinture des lignes de rue

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie recommande que les lignes de rue soient complètement peinturées cette année, sauf les flèches;

2020-07-131 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité de voirie et autorise les travaux de peinture des lignes de rue, sauf les flèches.

QUE le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour les travaux de peinture des lignes de rue, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2020.

ADOPTÉE

8.2 Appel d'offres pour l'asphaltage sur le chemin Stanstead

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie recommande que des travaux d'asphaltage soient faits sur le chemin Stanstead sur une distance d'environ 500 mètres;

2020-07-132 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité de voirie et autorise les travaux d'asphaltage sur le chemin Stanstead sur une distance d'environ 500 mètres.

QUE le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour les travaux d'asphaltage sur le chemin Stanstead, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2020.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 12,320.97\$ et les salaires s'élèvent à 17,998.09\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 30,319.06\$.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2020-07-133 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est 52,054.88\$;

2020-07-134 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 1 juin dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Rémunération du conseil (2^e trimestre)

2020-07-135 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le paiement de la rémunération des membres du conseil soit autorisé pour le 2^e trimestre, tel que prescrit par le règlement n° 2019.02 concernant le traitement du maire et des conseillers de la municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Confirmation de webinaire pour la conseillère no. 4

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) a offert un webinaire pour les élus intitulé « Les plans régionaux sur les milieux humides et hydriques : de quoi s'agit-il et quelles en sont les conséquences? », et ce webinaire a eu lieu le 18 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation est de 125.00\$, moins le rabais de 25% pour les membres de la FQM, et que le conseil a autorisé la conseillère no. 4, Mme Marie-Andrée Courval, à assister à ce webinaire;

2020-07-136 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme son autorisation à la conseillère no. 4, Mme Marie-Andrée Courval, à participer à ce webinaire qui a eu lieu le 18 juin 2020 au coût de 125.00\$, moins le rabais de 25%.

ADOPTÉE

10.2 Don à la Fondation Mira

CONSIDÉRANT QUE la COVID-19 a placé la Fondation Mira dans une situation précaire, puisque chaque chien-guide ou d'assistance représente un investissement de 30,000\$ pour Mira, qui ne reçoit aucune subvention gouvernementale et dépend uniquement des dons du grand public et du secteur privé;

CONSIDÉRANT QUE tous les événements de financement prévus par la Fondation Mira en 2020 ont dû être annulés, ce qui a des répercussions financières majeures sur leurs opérations et leur capacité d'attribution car malgré tout, les besoins des personnes vivant avec un handicap visuel



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

ou moteur ainsi que des jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme demeurent bien présents;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Mira fait appel à la municipalité d'Ogden pour leur aider à traverser cette tempête et à continuer de changer la vie des gens, un chien a la fois, en faisant un don à leur fondation;

2020-07-137 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden autorise un don de 1,000\$ à la Fondation Mira.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Aucun dossier n'a été mentionné.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a mentionné que la rencontre de juin des maires de la MRC a eu lieu et que la prochaine aura lieu au mois d'août car il n'y aura pas de rencontre en juillet.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS - REMIS

2020-07-138 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère madame Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 11 minutes.

Richard Violette
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.